



CLASSIQUES  
GARNIER

MARTINET (Aline), « [Introduction à la deuxième partie] », *Enfermer et Punir. Histoire des prisons et des prisonniers des Alpes-Maritimes (1792-1939)*

DOI : [10.48611/isbn.978-2-406-15945-2.p.0225](https://doi.org/10.48611/isbn.978-2-406-15945-2.p.0225)

*La diffusion ou la divulgation de ce document et de son contenu via Internet ou tout autre moyen de communication ne sont pas autorisées hormis dans un cadre privé.*

© 2024. Classiques Garnier, Paris.  
Reproduction et traduction, même partielles, interdites.  
Tous droits réservés pour tous les pays.

La prison se veut une machine à moraliser mais aussi à garder, punir, surveiller, isoler<sup>1</sup>.

Le terme de prison provient du latin *presio-onis* découlant du verbe *prendere*, prendre. Étymologiquement la prison désigne l'action « d'avoir prise sur » c'est-à-dire qu'elle renvoie à la suppression de liberté du corps d'un condamné<sup>2</sup>. Elle constitue, au-delà de la construction philosophique de l'époque des Lumières, une réalité matérielle et géographique<sup>3</sup>. Des mots à l'action, l'enfermement implique des lieux pour faire subir les peines. Le bâtiment carcéral est un espace complexe où doivent se côtoyer les fonctions de discipline, d'hébergement, de restauration, de soin, de travail, de formation et de moralisation. Cette institution est totale, c'est-à-dire qu'elle prend complètement en charge le reclus et a le devoir de pourvoir à tous ses besoins<sup>4</sup>. À partir du XIX<sup>e</sup> siècle l'architecture est mise au service de l'utopie pénitentiaire, elle traduit dans la pierre la mission de punition et de correction de l'administration pénitentiaire.

Cette seconde partie sur les lieux d'enfermement entreprend d'analyser comment l'univers carcéral s'est construit et élaboré architecturalement à Nice et dans sa région tout au long du XIX<sup>e</sup> siècle. À travers l'analyse des différents bâtiments pénitentiaires, l'objectif est de comprendre comment les murs qui enferment donnent un sens à la punition carcérale ? Comment ils tentent de modeler l'individu ? À l'échelle locale, les multiples établissements pénitentiaires ont été transformés puis abandonnés pour des locaux de détention plus spacieux et plus standardisés. L'analyse de ce processus de modernisation s'élabore sur le long terme. Dans un premier temps, la plupart des prisons enferment les prisonniers dans des chambres communes où la promiscuité est généralisée. Puis

---

1 Jacques-Guy Petit, « Aspects de l'espace carcéral en France au XIX<sup>e</sup> siècle », *La Prison, le bain et l'histoire*, Genève, librairie des Méridiens, édition m+h, 1984, p. 157-169.

2 Marc Renneville, Audrey Higelin, « Le terme "prison" au XIX<sup>e</sup> siècle : étude lexicographique et diachronique », publié le 3 février 2012 sur le site Criminocorpus.

3 Olivier Milhaud, *Séparer et punir, une géographie des prisons françaises*, Paris, éditions du CNRS, 2017.

4 Erwing Goffman, *Asiles, études sur la condition sociale des malades mentaux*, Paris, les éditions de minuit, le sens commun, 2017 (première édition en 1968).

progressivement, sous l'impulsion d'une « frénésie pénitentiaire » agitée par de nombreux débats du siècle, les autorités françaises adoptent l'enfermement individualisé en 1875. À la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, les Alpes Maritimes rassemblent deux maisons d'arrêt caractéristiques des deux vagues de construction cellulaire. D'une part la prison de Grasse, ouverte en 1846 et fermée en 1992, et d'autre part la prison de Nice qui a ouvert ses portes en 1887 et qui est toujours affectée plus de 130 ans après sa mise en service. Les lieux de détention correspondent à deux logiques répressives qui cohabitent pendant quelques années au XIX<sup>e</sup> siècle. Dans un premier temps, les prisons sont des lieux où les prévenus et les condamnés sont enfermés en commun. Puis, à partir de la seconde moitié du XIX<sup>e</sup>, les prisonniers sont séparés et isolés dans des établissements cellulaires.